

Procès-verbal du Conseil d'établissement

CE-2025-02

1^{er} décembre 2025

La bibliothèque

Pour représenter les parents

M^{me} Fanny Gingras

Mme Julie Veillette

M^{me} Isabelle Dufour

M^{me} Catherine Munger

M^{me} Sabrina Savard

M^{me} Natalie Raymond

M^{me} Isabelle Dufour, présidente du conseil d'établissement

M. Alexandre Gobeil, représentant au comité de parents

M. Jean-François Marcoux, membre substitut

M^{me} Karine Gingras, membre substitut

Pour représenter les élèves

Charlie-Rose Simard

Jad Gouiza

Pour représenter le personnel

M^{me} Marie-Josée Frenette, personnel professionnel

M^{me} Sylvie Morissette, personnel enseignant

M^{me} Marie-Claude Lemelin, personnel enseignant

M^{me} Marie-Pier Desrosiers

M^{me} Katy Thomassin, personnel de soutien

Pour représenter la communauté

M^{me} Béatrice Turcotte-Ouellet

M^{me} Laurie-Anne Ouimet

La direction

M^{me} Anne-Marie Lemieux

Était absente

M^{me} Natalie Raymond

Réunion du Conseil d'établissement (CE)

CE-2225-02

1^{er} décembre 2025 18 h 30

Local La Bibliothèque

Pour participer à la période de questions du public, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à la séance et d'indiquer votre question par courriel :

katy.thomassin@cssc.gouv.qc.ca

Ordre du jour

Première partie

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (§)
3. Période de questions du public
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 octobre 2025 (§)

5 min

Deuxième partie

5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du délégué au comité de parents
7. Mot des représentants de la communauté
8. Mot des représentants des élèves
9. **Dossier pour décision**
 - 9.1. Adoption des règles de régie interne (Fiche 3 :§)
 - 9.2. Approbation des sorties pour 2025-2026 (Fiche 16 :§)
 - 9.3. Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Fiche 6)
 - 9.4. Approbation de la grille-matières 2026-2027 (Fiches 14A, 14B et 15)
10. **Dossier pour information**
 - 10.1 État de situation pour les demandes dans les projets pédagogiques particuliers
 - 10.2 Vidéo sur les mesures de contrôle

25 min

60 min

15 min

Autres

11. Bris et vandalisme
12. Date de la prochaine rencontre (19 janvier 26)
13. Clôture de la réunion

5 min

Secrétaire

Président :

1.	MOT DE BIENVENUE
	Madame Isabelle Dufour souhaite la bienvenue à tous et demande s'il y a quelqu'un qui s'oppose à l'enregistrement de la réunion; personne ne s'y oppose.
2.	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (§)
CÉ-01_12/25	<p>Madame Isabelle Dufour fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter au point 11.</p> <p>Madame Anne-Marie Lemieux demande d'ajouter qu'elle souhaite informer le conseil d'établissement d'une situation concernant des bris et des actes de vandalisme à l'école.</p> <p>Madame Béatrice Turcotte Ouellet s'informe de la date de la prochaine rencontre puisque l'ordre du jour indique le 12 janvier alors que la bonne date est le 19 janvier.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Lemelin, secondé par madame Fanny Gingras, d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'établissement</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
	Aucune
4.	LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2025 (2)
CÉ-02_12/25	<p>Madame Anne-Marie Lemieux signale une coquille au point 14.6, où il conviendrait de remplacer <i>madame</i> par <i>monsieur</i>.</p> <p>Monsieur Alexandre Gobeil s'interroge sur la formulation du paragraphe 11; il lui est proposé d'en modifier la rédaction.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Julie Veillette, secondé par madame Marie-Claude Lemelin, d'adopter le procès-verbal du 6 octobre.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
5.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
	Au point 14.5, madame Anne-Marie Lemieux mentionne qu'après vérification, les élèves recevant des services ILSS ont les mêmes informations concernant l'éducation à la sexualité que les autres élèves. Il se peut qu'il y ait eu des confusions dans l'horaire l'an passé.
6.	RAPPORT DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS
	<p>Monsieur Alexandre Gobeil mentionne qu'il y a eu trois rencontres depuis le début de l'année scolaire. La première avait pour objectif de se familiariser avec les différents types de sous-comités.</p> <p>Lors de la rencontre du 29 octobre, le rapport annuel du Centre de services scolaire de la Capitale a été présenté, indiquant une augmentation prévue de 520 élèves pour un total de 30 000 élèves desservis. Plusieurs projets d'agrandissement ont été abordés, dont dix demandes d'agrandissement ainsi que le gymnase de l'école La Camaradière.</p>

	<p>Pour l'année scolaire 2025-2026, il a été convenu de réitérer certaines demandes, notamment celle concernant l'école La Camaradière. Il a également été mentionné que le projet concernant l'école Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été mis en attente. Environ quatre demandes de modulaires ont été acceptées à travers le Québec.</p> <p>Le ministère prévoit accorder certaines souplesses concernant les coupures qui ont été annoncées dans le passé.</p> <p>Il mentionne que l'application utilisée par les services de garde est peu sécuritaire pour les informations personnelles et qu'elle ne répond pas aux besoins des élèves du primaire. Elle a finalement été suspendue.</p> <p>Lors du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Capitale en septembre, il avait été demandé de dénoncer la nouvelle loi concernant les téléphones cellulaires, affirmant qu'elle portait atteinte à la Charte des droits et libertés, mais cette demande a été refusée.</p> <p>Une présentation a été faite par la Fédération des comités de parents.</p> <p>Les CÉ doivent approuver toutes les campagnes de financement et s'assurer qu'il n'y a pas de ristourne ou de palier attribuable à un élève.</p> <p>Le programme de persévérence scolaire, visant six élèves par école pouvant être reconnus, exige que les inscriptions soient transmises avant le 23 janvier prochain.</p> <p>Le coût du transport scolaire continuera d'augmenter et le service de transport du midi devra être interrompu.</p>
7.	<p>MOT DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ</p> <p>Madame Laurie-Anne Ouimet mentionne que la maison des jeunes sera fermée à partir du soir du 19 décembre. Des cadeaux et des activités seront prévus.</p> <p>Béatrice Turcotte-Ouellet mentionne que, cette année, 17 équipes sont soutenues, ce qui représente le plus grand nombre d'équipes au niveau parascolaire. On s'est intégré au futsal, une activité apparue l'an dernier, principalement auprès des plus jeunes.</p> <p>Depuis le début de l'année scolaire, les coordonnateurs ont réalisé 182 rencontres de soutien socioaffectif auprès des jeunes. On observe que 26% des jeunes présentent des difficultés d'ordre socioaffectif, notamment en lien avec la motivation et l'orientation. Il y a également des comportements difficiles plus marqués, de l'anxiété ainsi que des difficultés d'intégration.</p> <p>Une collaboration étroite est maintenue avec l'équipe-école, incluant les TTS et les enseignants.</p> <p>Les coordonnateurs ont établi un lien étroit avec les directions adjointes de niveau. Ils arrivent à les rencontrer et à discuter de certains cas.</p> <p>Les coordonnateurs interviennent dans l'élaboration des feuilles de route lorsque les jeunes rencontrent des difficultés à d'autres niveaux que purement scolaires afin de mettre en place un plan d'action.</p>

8.	MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES
	<p>Jad Gouiza mentionne que le manque de micro-ondes à la cafétéria oblige de nombreux élèves à attendre 10 à 20 minutes pour réchauffer leur repas, réduisant le temps disponible pour les récupérations, l'aide aux devoirs ou bien les activités sur l'heure du midi.</p> <p>Charlie-Rose Simard propose comme solution de récupérer certains micro-ondes dans les modulaires et de les repositionner à des endroits accessibles.</p> <p>Madame Anne-Marie Lemieux indique qu'elle n'est pas au courant du manque de micro-ondes. Elle précise toutefois qu'il n'est pas possible d'en ajouter davantage dans la cafétéria, car il n'y a pas assez d'espace libre pour les branchements.</p> <p>Madame Anne-Marie Lemieux va réfléchir à trouver une solution.</p> <p>Charlie-Rose Simard formule deux demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un gel d'horaire le 12 décembre après-midi pour permettre des activités de Noël ainsi que des gels d'horaire lors des fêtes de l'Halloween et de Pâques. • Cette année, à l'école, on fait un marché de Noël qui se tiendra du lundi au mercredi et on se demandait si les vendeurs pouvaient utiliser leur téléphone cellulaire afin de faire payer par carte. <p>Madame Anne-Marie Lemieux mentionne que tout gel d'horaire doit être approuvé par l'ensemble des enseignants. Elle ajoute que monsieur Steve St-Laurent, responsable des activités des étudiants, doit soumettre une demande au CPEE. De plus, un gel d'horaire doit être au moins prévu un cycle à l'avance et ne peut être appliqué avant la session d'examens.</p> <p>Pour le marché de Noël, madame Anne-Marie Lemieux précise qu'il est interdit d'utiliser le téléphone cellulaire, conformément à la réglementation en vigueur.</p>
9.	DOSSIERS POUR DÉCISION
9.1.	ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (📋)
	<p>Madame Isabelle Dufour a sollicité Me Catherine Jobin, nouvelle secrétaire générale au CSS de la Capitale, afin d'obtenir un éclairage juridique indépendant au sujet de la possibilité ou non, pour un conseil d'établissement, de tenir des séances extraordinaires.</p> <p>CONSIDÉRANT LA RÉPONSE OBTENUE de Me Catherine Jobin:</p> <p>Selon l'avis juridique obtenu de nos procureurs externes, aucune décision judiciaire n'aborde cette question et il n'existe aucune interprétation officielle de l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) à ce sujet.</p> <p>La position du secrétariat général demeure donc la même : un conseil d'établissement ne peut pas tenir de séance extraordinaire. En effet, tenir des séances extraordinaires est uniquement prévu pour le conseil d'administration (articles 163 à 166 LIP). Si le législateur avait voulu accorder ce pouvoir au conseil d'établissement, il l'aurait indiqué, notamment lors de l'adoption de l'article 68.1 LIP ou lors de la modification de l'article 67 LIP, en 2023.</p> <p>De plus, l'article 41.1 de la Loi d'interprétation précise que :</p> <p>Les dispositions d'une loi s'interprètent les unes par les autres en donnant à chacune le sens qui résulte de l'ensemble et qui lui donne effet.</p>

	<p>Partant de la prémissse que le législateur agit de manière cohérente, il faut conclure que l'absence de mention concernant les séances extraordinaires pour le conseil d'établissement signifie qu'il n'a pas voulu les autoriser.</p> <p>CONSIDÉRANT LE MESSAGE DE Me Erick Parent :</p> <p>Les règles de régie interne de La Camaradière prévoient la possibilité de convoquer une séance publique extraordinaire. Cependant, la loi sur l'Instruction publique ne donne pas ce pouvoir au Conseil d'établissement. Ce pouvoir est plutôt donné au Conseil d'administration du CSS en vertu des articles 163 à 166 de la LIP. Ainsi, le Législateur n'a pas repris ces articles dans le chapitre qui concerne le conseil d'établissement et plus particulièrement les articles 67 et 68 de la LIP. Convoquer ainsi une séance publique extraordinaire serait illégal tout comme les décisions prises pendant cette séance. Cette possibilité a été retirée des règles de régie interne proposées.</p> <p>Mme Anne-Marie Lemieux, directrice, propose que la section sur la tenue des séances extraordinaires soit retirée des règles de régie interne.</p> <p>Les membres parents du conseil d'établissement tiennent à ce que la possibilité de tenir une séance extraordinaire demeure dans les règles de régie interne malgré les réponses du secrétariat général. Aucun document ou réponse écrite d'instance officielle n'est présenté de la part des parents.</p> <p>Plusieurs articles de loi sont nommés, entre autres, pour les avis de convocation et au sujet du conseil d'administration. L'argument apporté est que ce n'est pas écrit dans la loi que les séances extraordinaires sont interdites.</p> <p>Madame Isabelle Dufour, présidente du conseil d'établissement, propose que l'on s'informe à une instance supérieure afin d'obtenir un enlignement clair. Mme Lemieux suggère de soumettre les règles de régie interne à la direction générale. Monsieur Alexandre Gobeil a posé la question à la gouvernance du comité de parents. Il n'a pas obtenu de réponse à ce jour.</p>
9.2.	APPROBATION DES SORTIES POUR 2025-2026 (FICHE 16: 2)
CÉ-03_12/25	<p>Madame Anne-Marie Lemieux fait état des dernières sorties éducatives tout en présentant celles prévues présentement pour l'année 2025-2026. Elle rappelle que des sorties s'ajoutent tout au long de l'année.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Julie Veillette, secondé par madame Marie-Claude Lemelin d'approuver les sorties éducatives 2025-2026.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
9.3.	ADOPTION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE (FICHE 6)
CÉ-04_12/25	<p>Mme Anne-Marie Lemieux, directrice, présente le plan de lutte. Le gabarit a été revu cette année. Les membres du comité ont été accompagnés par les services éducatifs durant deux demi-journées pour élaborer ce nouveau plan.</p> <p>L'an passé, un volet « <i>violence à caractère sexuel</i> » a été intégré au plan de lutte. Cette année, il y a l'ajout de « motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale » pour chacune des sections du plan.</p>

	<p>Le plan est divisé en plusieurs sections, les voici : analyse du portrait, mesures de prévention, collaboration avec les parents, modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte, confidentialité, actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence, mesures de soutien ou d'encadrement, suivi des signalements et des plaintes, autres actions spécifiques aux violences à caractère sexuel et des ressources.</p> <p>Il y aura également un feuillet résumé à l'intention des parents. Le plan de lutte et le feuillet seront déposés sur le site de l'école et seront communiqués aux parents dans l'Info-Parents.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Lemelin, secondé par madame Karine Gingras, l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
9.4.	APPROBATION DE LA GRILLE-MATIÈRES 2026-2027 (FICHES 14A, 14B ET 15)
CÉ-05_12/25	<p>Mme Anne-Marie Lemieux, directrice, présente la grille-matières proposée par le comité composé d'enseignants de chacune des matières et d'une conseillère d'orientation. Cette grille-matières a été adoptée à l'unanimité par l'équipe enseignante de La Camaradière lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2025.</p> <p>Pour le secteur général (incluant les concentrations) :</p> <p>CONSIDÉRANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque de périodes libres dans les locaux d'arts et le manque de locaux disponibles pour transformer un local de classe non spécialisé en local spécialisé; - La nécessité d'offrir un choix du domaine des arts à chaque élève afin de répondre à ses intérêts et de favoriser la motivation scolaire; - Le sondage réalisé auprès des élèves en arts et TICS de 1^{re} secondaire pour leur poursuite en 2^e secondaire. Les élèves ont choisi majoritairement de rester en arts et tics en 2^e secondaire; - La possibilité d'offrir la poursuite du cheminement choisi par les élèves qui sont en 2^e secondaire cette année en arts et TICS de 3^e secondaire l'an prochain (2026-2027); - Que le cours d'activités sportives intègre un volet plein air; - Que le cours d'harmonie de 3^e secondaire n'est pas ouvert depuis plusieurs années par manque d'inscription dans cette option, mais que l'équipe de La Camaradière veut sonder l'intention des élèves pour ce cours; <p>Pour le secteur de l'adaptation scolaire :</p> <p>CONSIDÉRANT :</p> <p>Le manque de plateau sportif et que la grille-matières de CPFC doit ressembler à celle des élèves de 1^{re} secondaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intention des enseignants titulaires et spécialistes de faire bouger leurs élèves autrement; - L'intérêt de certains élèves pour la musique;

Pour la classe d'accueil :

CONSIDÉRANT :

- La grande difficulté en mathématique des élèves qui intègrent ce groupe.

IL EST PROPOSÉ :

- D'ajouter le choix du cours de danse aux élèves du secteur général pour le domaine des arts en 1^{re} et en 2^e secondaire;
- D'offrir, comme par le passé, aux élèves d'arts et tics de poursuivre leur programme arts et tics en 2^e secondaire;
- Aux élèves d'arts et tics de 3^e secondaire de poursuivre leur choix entre : arts visuels et tics, arts visuels ou tics.
- De déterminer à l'aide d'un sondage auprès des élèves de 2^e secondaire si l'on garde l'option « harmonie » en 3^e secondaire;
- De renommer « activités sportives » en « activités sportives et de plein air »;
- D'offrir quatre périodes du domaine des arts (deux périodes d'arts et deux de musique) aux élèves de CPFC et de remettre les périodes d'éducation physique à deux par cycle comme les élèves de 1^{re} secondaire.

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Munger, secondé par madame Marie-Josée Frenette d'approuver la grille-matières 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.	DOSSIER POUR INFORMATION
10.1.	ÉTAT DE SITUATION POUR LES DEMANDES DANS LES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS
	<p>Le processus d'admission se poursuit. Demain vers 11h, les parents recevront les réponses de l'école. Ils auront ensuite 72 heures pour confirmer ou non s'ils donnent suite à cette offre. Nous aurons un portrait plus juste à la suite de ces 72 heures. La décision finale d'ouverture de groupes se prendra la semaine prochaine puisque le processus n'est pas encore terminé.</p> <p>Voici quelques rappels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour l'ouverture de groupe, le nombre requis est de 24 inscriptions admissibles pour le programme de musique et 28 pour les autres programmes;- Voici la séquence présentée au dernier conseil d'établissement et envoyée par courriel:- 1^{er} octobre au 22 octobre 2025 : Période d'admission régulière pour les programmes particuliers 2026-2027- 23 octobre au 12 novembre : Réalisation des formulaires d'appréciation par les titulaires de 6^e année- 17 au 28 novembre : Analyse des dossiers (1^{er} choix)- Semaine du 1^{er} décembre : Réponse aux candidates et candidates (1^{er} choix)

- 72 heures suivant la réception de l'offre d'admission : Date limite pour accepter l'offre d'admission et s'inscrire au programme de musique (1^{er} choix)
- Semaine du 8 décembre : nombre de demandes admissibles (1^{er} choix)
- Semaine du 8 décembre : analyse des 2^e choix et offre aux candidats ; variable selon la situation des 1^{ers} choix
- 72 heures suivant la réception de l'offre d'admission : Date limite pour accepter l'offre d'admission et s'inscrire au programme de musique (2^e choix)
- Semaine du 8 décembre : nombre de demandes admissibles (2^e choix)
- Semaine du 8 décembre : nombre d'inscriptions (1^{er} et 2^e choix) et confirmation de l'ouverture ou non de groupes en 1^{re} et 2^e secondaire

Madame Marie-Josée Frenette présente l'état des demandes d'admission :

État des demandes en concentration en date du 1 décembre 2025

Concentration anglais

Nombre de demandes total : **115** dont 1^{re} choix : **34** 2^e choix : **81**

Acceptée : 28

En attente : 4

Refusée : 2

Concentration Art et Tics

Nombre de demandes total : **165** dont 1^{re} choix : **104** 2^e choix : **61**

Acceptée : 56 élèves

En attente : 47

Refusée : 1

Concentration hockey

Nombre de demandes total : **74** demandes 1^{re} choix : **66** 2^e choix : **8**

Acceptée : 30

En attente : 31

Refusée : 5

Concentration musique symphonique

Nombre de demandes total : **67** 1^{re} choix : **38** 2^e choix : **29**

Acceptée : 21

En attente : 8

Refusée: 9

	<p>Voici le message qui sera envoyé aux parents, demain vers 11h, des élèves qui ont fait une demande en 1^{re} secondaire dans le programme de musique symphonique :</p> <p>« Bonjour,</p> <p><i>Nous souhaitons vous informer que votre enfant [Eleve_Prenom][Eleve_Nom], est actuellement accepté, mais sur une liste d'attente pour son choix numéro 1, soit le programme musique symphonique à l'école La Camaradière.</i></p> <p><i>Ce placement en attente est attribué à la raison suivante :</i></p> <p><i>Il n'y a pour le moment pas suffisamment d'inscriptions admissibles pour l'ouverture d'un groupe.</i></p> <p><i>Nous devons attendre l'acceptation des demandes faites en 2^e choix, prévue d'ici le 10 décembre, avant de déterminer l'ouverture du groupe.</i></p> <p><i>Soyez assuré(e) que nous suivons les dossiers avec la plus grande attention. Vous recevrez une réponse définitive par courriel au plus tard le 12 décembre. »</i></p> <p>Les membres parents du conseil d'établissement proposent qu'une phrase soit ajoutée afin que les parents des élèves acceptés, mais en liste d'attente par manque d'inscriptions admissibles soient informés que tout dépendamment du nombre d'acceptations des offres d'admission, il ne manquerait que quelques élèves pour permettre l'ouverture d'un groupe.</p> <p>Il n'y aura pas d'ouverture d'un groupe de 2^e secondaire en musique symphonique par manque d'inscriptions (admissibles ou non).</p> <p>Mme Anne-Marie Lemieux tient à souligner la mobilisation des enseignants de musique cette année. Leurs actions ont porté fruit. Des liens ont été développés avec les écoles primaires. La journée « musiciens d'un jour » a également été un élément positif pour le recrutement. Le comité pourra continuer de siéger l'an prochain si les enseignants le désirent.</p> <p>Mme Julie Veillette ajoute que la présentation dans le hall lors des portes ouvertes a offert une belle visibilité.</p>
10.2.	VIDÉO SUR LES MESURES DE CONTRÔLE
	<p>Des situations pouvant compromettre la sécurité des élèves ou des intervenants peuvent survenir en milieu scolaire. Malgré les interventions préventives mises en place, certaines situations peuvent exceptionnellement mener à l'application d'une mesure de contrôle, comme la contention ou l'isolement. Prévenir et encadrer les mesures de contrôle en milieu scolaire (MEQ)</p> <p>Voici une courte vidéo (10 minutes) qui explique le cadre de référence: https://www.youtube.com/watch?v=D43t0L_G7-Y</p>
	AUTRES
11.	BRIS ET VANDALISME
	<p>Madame Anne-Marie Lemieux mentionne que des actes de vandalisme ont principalement touché les toilettes des garçons et les vestiaires. Selon les ressources matérielles, les réparations ont coûté environ 43 000\$ en raison de bris intentionnels répétés.</p> <p>Elle indique que des mesures de surveillance accrues seront mises en place et précise qu'elle va envoyer un message important aux parents et demande l'appui du CÉ. Le CÉ donne son appui.</p>

12.	DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE (12 JANVIER 2026)
	La réunion se tiendra le 19 janvier prochain à 18 h 30.
13.	CLÔTURE DE LA RÉUNION
	À 20 H 54, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Lemelin, secondé par madame Marie- Pier Desrosiers et résolu que la séance soit levée.



Isabelle Dufour, présidente



Anne-Marie Lemieux, directrice

VERSION FINALE